

BMO Fonds d'actions à revenu amélioré
BMO Guardian Fonds d'actions à revenu amélioré, série F

9 octobre 2012

Gestionnaire : BMO Investissements Inc.

Ce document contient des renseignements essentiels sur les parts de BMO Guardian Fonds d'actions à revenu amélioré, série F (série F) du Fonds d'actions à revenu amélioré BMO que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié offrant cette série de parts du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre conseiller ou avec le gestionnaire, BMO Investissements Inc., au 1-800-668-7327 ou à l'adresse servicealaclientele@bmo-guardian.com, ou visitez le www.fondsbmoguardian.com.

Bref aperçu

Date de création du fonds :	(Série F) 9 octobre 2012	Gestionnaire(s) de portefeuille :	BMO Gestion d'actifs inc.
Valeur totale au 18 septembre 2012 :	8,1 millions de dollars	Distributions :	Chaque mois, dans le cas du revenu; en décembre, dans le cas des gains en capital
Ratio des frais de gestion (RFG) :	s.o. - nouvelle série	Placement minimal :	500 \$ (initial), 50 \$ (additionnel)

Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds a comme objectif d'offrir un revenu régulier et la possibilité d'une certaine plus-value du capital en investissant principalement dans des titres de participation et/ou des fonds négociés en bourse.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 18 septembre 2012. Ces placements changeront au fil du temps.

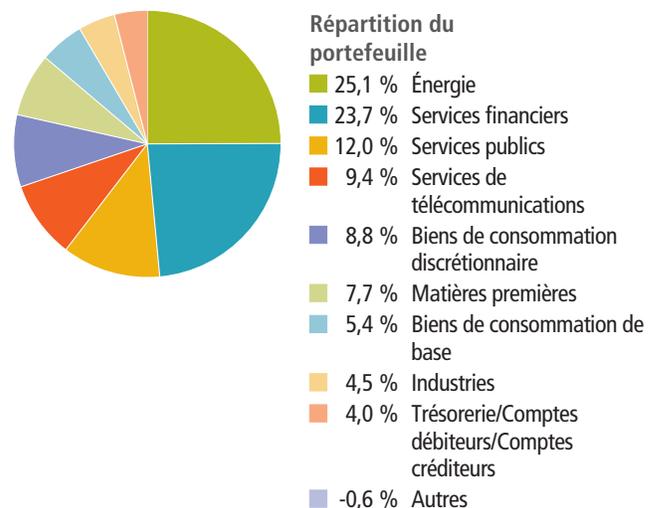
Dix principaux placements (au 18 septembre 2012)

1. Trésorerie/Comptes débiteurs/Comptes créditeurs
2. TransAlta Corporation
3. Veresen Inc.
4. Crescent Point Energy Corp.
5. BCE Inc.
6. Just Energy Group Inc.
7. Shaw Communications Inc., cat. B
8. Thomson Reuters Corporation
9. Baytex Energy Corp.
10. Rogers Communications Inc., catégorie B

Nombre total de placements 105

Les 10 principaux placements représentent 35,7 % du fonds.

Répartition des placements (au 18 septembre 2012)



Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement de la série du fonds depuis sa création, après déduction des frais. Les frais diminuent le rendement de la série.

Il est important de noter que le rendement passé de la série n'indique pas nécessairement quel sera son rendement futur. De plus, le rendement réel après impôt dépendra de votre situation fiscale personnelle.

Rendement moyen

L'information sur le rendement moyen n'est pas disponible, puisqu'il n'y avait pas de parts de série F du fonds en circulation au 9 octobre 2012.

Rendements annuels

L'information sur le rendement annuel n'est pas disponible, puisqu'il n'y avait pas de parts de série F du fonds en circulation au cours de la dernière année civile.

Quel est le degré de risque?

Lorsque vous investissez dans un fonds, la valeur de vos placements peut augmenter ou diminuer. Ce fonds n'a pas les données historiques minimales nécessaires pour appliquer la méthode de classification du risque de placement de BMO Investissements Inc. BMO Investissements Inc. s'attend à ce que le risque associé au présent fonds soit Moyen.

Pour une description détaillée des risques associés au fonds, consultez le prospectus simplifié offrant cette série de parts du fonds.



Y a-t-il des garanties?

Comme la plupart des OPC, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

À qui le fonds est-il destiné?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous voulez tirer un revenu mensuel de vos placements et recherchez également un potentiel de gains en capital
- vous pouvez tolérer un risque de placement moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une volatilité de la valeur marchande de votre placement)
- vous avez l'intention de conserver ce placement à moyen ou à long terme.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Un mot sur la fiscalité

Selon les règles fiscales et les taux d'imposition qui s'appliquent à vous et au fonds, vous pourriez devoir payer de l'impôt sur votre quote-part du bénéfice et des gains du fonds, qu'elle vous soit versée sous forme d'espèces ou qu'elle soit réinvestie dans le fonds. De plus, vous pourriez devoir payer de l'impôt sur les gains que vous réalisez au rachat ou à la vente de votre placement dans le fonds. Cependant, si vous détenez votre placement dans un compte enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt, en général, vous n'aurez pas à payer d'impôt sur le bénéfice ou les gains qui sont détenus dans le compte enregistré.

Combien cela coûte-t-il?

La rubrique suivante décrit les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série F du fonds.

Le fonds a d'autres séries de parts. Les frais sont différents pour chaque série. Vous devriez vous informer sur les autres séries de parts qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Plutôt que de verser des frais d'acquisition à l'égard de chaque opération, vous versez à votre courtier des frais annuels fondés sur la valeur de vos actifs. Vous ne versez aucuns frais d'acquisition lorsque vous achetez des parts de série F du fonds.

2. Frais du fonds

Les frais du fonds se composent des frais de gestion, des frais d'exploitation et des frais d'opérations. Les frais de gestion annuels de cette série s'élèvent à 0,65 % et ses frais d'administration annuels correspondent à 0,25 % de la valeur de la série. Étant donné que cette série est nouvelle, ses frais d'exploitation et ses frais d'opérations ne sont pas encore connus.

Commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée à votre courtier à l'égard de la série du fonds.

3. Autres frais

Les parts de série F conviennent aux épargnants qui participent à un programme intégré d'un courtier ou qui ont ouvert un compte assorti de frais fixes. Vous pouvez acheter des parts de série F uniquement par l'intermédiaire de courtiers qui ont conclu une convention relative à la série F avec BMO Investissements Inc. et uniquement avec l'autorisation préalable de celle-ci.

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, détiendrez, vendrez ou substituerez des parts du fonds. **Frais** **Ce que vous payez**

Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % du montant que vous faites racheter ou que vous échangez, si vous achetez ou substituez, puis faites racheter ou substituez des parts du fonds dans les 30 jours suivant leur achat ou leur substitution. Cette pénalité sera payée directement au fonds.
Frais de substitution	Vous pouvez négocier ces frais avec votre courtier. À l'heure actuelle, ces frais peuvent aller jusqu'à 2 % du montant que vous substituez.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts ou d'actions d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez prendre des mesures dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié offrant cette série de parts du fonds et d'autres documents d'information, communiquez avec BMO Investissements Inc. ou avec votre conseiller. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

BMO Investissements Inc.
77 King Street West, bureau 4200
Toronto (Ontario)
M5K 1J5

Sans frais 1-800-668-7327
www.fondsbmoguardian.com
Courriel : servicealaclientele@bmoguardian.com